# COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE

(de l’UNESCO)

**Cinquante-sixième session du Conseil exécutif**UNESCO, Paris, 20 juin 2023

# ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

**1. OUVERTURE**

**2. ORGANISATION DE LA SESSION**

2.1 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2.2 DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR

**3. DISPOSITIONS PRISES POUR LA 32ᵉ SESSION DE L’ASSEMBLÉE**[Article 12.2 du Règlement intérieur]

3.1 DÉSIGNATION DES COMITÉS POUR LA DURÉE DE LA SESSION

3.2 EXAMEN DES DEMANDES D’INSCRIPTION DE QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES

3.3 EXAMEN DES PROPOSITIONS CONCERNANT LES GROUPES DE TRAVAIL
POUR LA DURÉE DE LA SESSION

3.4 CALENDRIER DES TRAVAUX

**4. DATES ET LIEU DE LA 57ᵉ SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF ET PROPOSITION CONCERNANT LES DATES ET LIEU DE LA 33ᵉ SESSION DE L’ASSEMBLÉE**[Articles 4 et 19.2 du Règlement intérieur]

**5. PROCESSUS DE CONSULTATION EN VUE DE L’ÉTABLISSEMENT D’UNE LISTE
RESTREINTE DE CANDIDATS AU POSTE DE SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA COI,
À SOUMETTRE À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L’UNESCO (À HUIS CLOS**[[1]](#footnote-1)**)**

**6. ADOPTION DU RAPPORT**

**7. CLÔTURE**

1. Les débats sur le point 5 relatif au processus de sélection du nouveau Secrétaire exécutif de la Commission se dérouleront lors d’une réunion à huis clos, conformément au document IOC/INF‑1316 Rev. : « Consultation en vue de la nomination du Secrétaire exécutif de la Commission océanographique intergouvernementale de l’UNESCO : Processus en vue de l’établissement d’une liste restreinte de candidats à soumettre à la Directrice générale de l’UNESCO ». [↑](#footnote-ref-1)